

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
CDC CROISSANCE 1**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*TUNIS, le 29 Juillet 2022*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « CDC GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire CDC GESTION,**

***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

*Opinion :*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **26.498.675 DT** et une valeur liquidative égale à **8.832,892 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

*Fondement de l'opinion :*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en

Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le fonds FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. Au **31 décembre 2021**, il a été souscrit, libéré et clôturé à hauteur de 30.000.000 DT.
- L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessus.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre

la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les

éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE***

***CLOS LE 31 DECEMBRE 2021***

FCPR CDC CROISSANCE I

**BILAN**

(Unité : en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>	<b>AC 1</b>	20 025 930	19 106 805
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 152 953	13 123 675
b - Obligations et valeurs assimilées		6 571 298	5 983 130
c - Autres valeurs		301 679	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	6 467 029	1 604 608
a - Placements monétaires		4 451 473	497 072
b - Disponibilités		2 015 556	1 107 537
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC 3</b>	14 656	6 594
<b>AC 4 - Autre Actifs</b>		0	6 000 000
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>26 507 615</b>	<b>26 718 007</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<b>PA 1</b>	8 925	8 924
PA 2 - Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	15	1 391
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 940</b>	<b>10 315</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	28 460 574	28 541 806
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		-1 961 899	-1 834 114
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 834 114	-1 368 624
b - Sommes distribuables de l'exercice		-127 785	-465 490
<b>ACTIF NET</b>		<b>26 498 675</b>	<b>26 707 692</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>26 507 615</b>	<b>26 718 007</b>

FCPR CDC CROISSANCE I

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01.01.2021 au 31.12.2021	Période du 01.01.2020 au 31.12.2020
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>474 357</b>	<b>440 448</b>
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		448 678	440 448
c - Revenus des autres valeurs		25 679	0
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>293 403</b>	<b>142 363</b>
Revenus des placements monétaires		293 403	142 363
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>767 760</b>	<b>582 811</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements (-)</b>	<b>CH 1</b>	<b>-901 427</b>	<b>-901 427</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-133 667</b>	<b>-318 617</b>
PR 3 - Autres produits		14 500	3 500
CH 2 - Autres charges (-)	<b>CH 2</b>	-8 618	-150 373
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-127 785</b>	<b>-465 490</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-127 785</b>	<b>-465 490</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-81 232	-1 458 194
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-209 017</b>	<b>-1 923 684</b>

FCPR CDC CROISSANCE I  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
 (Unité : en dinars)

	Période du 01.01.2021 au 31.12.2021	Période du 01.01.2020 au 31.12.2021
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-209 017</u></b>	<b><u>-1 923 684</u></b>
a - Résultat d'exploitation	-127 785	-465 490
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-81 232	-1 458 194
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-209.017</b>	<b>-1 923 684</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début d'exercice	26 707 692	28 631 376
b - en fin d'exercice	26 498 675	26 707 692
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début d'exercice	3 000	3 000
b - en fin d'exercice	3 000	3 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>8 832,892</b>	<b>8 902,564</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-0,78%</b>	<b>-6,72%</b>

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE***

***CLOS LE 31 DECEMBRE 2021***

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Le fonds « FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi-fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le fonds FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. Au 31 décembre 2021, il a été souscrit, libéré et clôturé à hauteur de 30.000.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le fonds FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant la société CDC GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

#### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

#### ***AC1 : Portefeuille-titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 20 025 930 DT et se détaille ainsi :

FCPR CDC CROISSANCE I

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles	Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% de l'actif net	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>(a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>								
<b>Actions des sociétés non cotées</b>								
DRAXON HOLDING	49 000	490 000	-196 000	0	294 000	1,11%	0,98%	Coût d'acquisition avec décade de 40%
KURIAT PALACE	45 000	4 500 000	-1 800 000	0	2 700 000	10,19%	9,00%	
VARIETES INDUSTRIELLES	150 000	1 810 000	1 908 430	0	3 718 430	14,03%	12,39%	Moyenne (DCF, Valeur mathématique)
ACROPOLIS	5 500	1 500 000	0	0	1 500 000	5,66%	5,00%	Coût d'acquisition
SMRI AMAL	14 141	2 500 000	-1 000 000	0	1 500 000	5,66%	5,00%	Coût d'acquisition avec décade de 40% (Garantie SOTUGAR)
POLYSMART	100 000	330 000	0	0	330 000	1,25%	1,10%	Coût d'acquisition
CITYBEL	20 000	2 000 000	0	0	2 000 000	7,55%	6,67%	Coût d'acquisition
PLASTICUM	2 611	1 000 013	0	0	1 000 013	3,77%	3,33%	Coût d'acquisition
MEDILSYS	2 770	110 510	0	0	110 510	0,42%	0,37%	Coût d'acquisition
<b>Sous-Total (1)</b>		<b>14 240 523</b>	<b>-1 087 570</b>	<b>0</b>	<b>13 152 953</b>	<b>49,64%</b>	<b>43,84%</b>	
<b>(b) Obligations et valeurs assimilées</b>								
<b>Obligations Convertibles en Actions (O.C.A)</b>								
OCA DRAXON HOLDING	301 000	3 010 000	-451 856	1 092 711	3 650 855	13,78%	12,17%	Coût amorti
OCA VARIETES INDUSTRIELLES	149 000	1 490 000	0	455 523	1 945 523	7,34%	6,49%	Coût amorti
OCA POLYSMART	134 000	670 000	0	111 488	781 488	2,95%	2,60%	Coût amorti
OCA MEDILSYS	18 949	189 490	0	3 942	193 432	0,73%	0,64%	Coût amorti
<b>Sous-Total (2)</b>		<b>5 359 490</b>	<b>-451 856</b>	<b>1 663 664</b>	<b>6 571 298</b>	<b>24,80%</b>	<b>21,90%</b>	

<b>(c) Autres valeurs</b>										
Compte Courant Associé (C.C.A)										
	276 000	0	25 679	301 679	1,14%	1,01%				Coût amorti
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>276.000</b>	<b>0</b>	<b>25.679</b>	<b>301.679</b>	<b>1,14%</b>	<b>1,01%</b>				
<b>Total (1+2+3)</b>	<b>19.876.013</b>	<b>1.539.426</b>	<b>1.663.664</b>	<b>20.025.930</b>	<b>75,58%</b>	<b>65,75%</b>				

**AC2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 6.467.029 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2020
<b>Placements monétaires</b>		
Certificats de dépôt (a)	4 500 000	500 000
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	-56.112	-3 004
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	7.584	76
	<b>4 451 472</b>	<b>497 072</b>
<b>Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	2.015.557	1 107 537
<b>Total</b>	<b>6 467 029</b>	<b>1 604 608</b>

(a) Les caractéristiques des certificats de dépôts se présentent comme suit :

Banque	Montant (DT)	Taux	Date valeur	Durée en jours
BNA	4 500 000	9,50%	23/12/2021	60

**AC3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 14.656 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2020
Intérêts à recevoir sur dépôts à vue	14 656	6 594
<b>Total</b>	<b>14 656</b>	<b>6 594</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 8.925 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2020
Frais du Dépositaire	8.925	8 924
<b>Total</b>	<b>8.925</b>	<b>8 924</b>

**PA2 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 15 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2020
Autres créiteurs	15	1 391
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>1 391</b>

**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 474.357 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Intérêts courus sur OCA – Draxon Holding	225 928	225 928
Intérêts courus sur OCA – Variétés industrielles	101 320	101 320
Intérêts courus sur OCA – Medilsys	2 425	0
Prime de non-conversion – Variétés industrielles	59 600	59 600
Prime de non-conversion – Polysmart	57 888	53 600
Prime de non-conversion – Medilsys	1 516	0
Intérêts courus sur CCA – Acropolis	25 679	0
<b>Total</b>	<b>474 357</b>	<b>440 448</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 293.403 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Intérêts sur certificats de dépôts	256 702	121 981
Intérêts sur dépôts à vue	36 701	20 381
<b>Total</b>	<b>293 403</b>	<b>142 363</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 901.427 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Rémunération du Gestionnaire	892 502	892 502
Rémunération du dépositaire	8 925	8 925
<b>Total</b>	<b>901 427</b>	<b>901 427</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 8.618 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Services bancaires & assimilés	218	201
Autres impôts et taxes	120	172
Assurance SOTUGAR (a)	8.280	150 000
<b>Total</b>	<b>8.618</b>	<b>150 373</b>

(a) Il s'agit de la garantie SOTUGAR sur la participation dans la société Medilsys.

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital souscrit au 31.12.2020</b>	
Montant	30 000 000
Nombre des parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital souscrit au 31.12.2021</b>	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	3 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 31.12.2020</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>- 1 539 426</b>	<b>-3 501 325</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 1 539 426	- 1 539 426
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 834 114
Sommes distribuables de l'exercice		-127 785
<b>Montant Fin de période au 31.12.2021</b>	<b>28.460.574</b>	<b>26 498 675</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2021 se détaillent ainsi :

	Montant au 31.12.2021	% Garantie
<b>Accords de financement donnés</b>		
GREEN HILL	3 000 000	
BYZACENE	150 000	
<b>Sous-Total 1</b>	<b>3 150 000</b>	
<b>Accords de financement donnés en 2021 : Garanties SOTUGAR</b>		
MEDILSYS AO	110 510	60%
MEDILSYS OCA	189 490	60%
ACROPOLIS CCA	276 000	60%
<b>Sous-Total 2</b>	<b>576 000</b>	
<b>Total (1+2)</b>	<b>3 726 000</b>	

## 5-2 Données par part et ratios pertinents

<b>Données par part</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Revenus des placements	255,920	194,270	239,160	156,759	133,173
Charges de gestion des placements	-300,476	-300,476	-300,476	-300,476	-283,091
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-44,556</b>	<b>-106,206</b>	<b>-61,316</b>	<b>-143,717</b>	<b>-149,918</b>
Autres produits	4,833	1,167	1,667	0,000	0,000
Autres charges	-2,873	-50,124	-1,109	-10,023	-0,104
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-42,595</b>	<b>-155,163</b>	<b>-60,758</b>	<b>-153,739</b>	<b>-150,021</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-42,595</b>	<b>-155,163</b>	<b>-60,758</b>	<b>-153,739</b>	<b>-150,021</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-27,077	-486,065	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-27,077</b>	<b>-486,065</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-69,672</b>	<b>-641,228</b>	<b>-60,758</b>	<b>-153,739</b>	<b>-150,021</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>8,832,892</b>	<b>8 902,564</b>	<b>9 543,792</b>	<b>9 604,550</b>	<b>9 758,289</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	-3,40%	-3,26%	-3,14%	-3,10%	2,90%
Autres charges / actif net moyen	-0,03%	-0,54%	-0,01%	-0,10%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,78%	-1,68%	-0,63%	-1,59%	-1,54%

### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de souscription de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

### **5-5 Autres frais**

Les Autres Frais Supportés par le Fonds se présentent comme suit :

(I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise demandés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

(II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

(I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.

(II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.